

Rapport du conseil communal du 22. avril 2025

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) ouvre la séance du conseil communal et souhaite la bienvenue à M. Rui Pereira Ferraz en tant que nouveau membre du conseil communal pour le CSV.

Le conseiller Claude Wagner (DP) :

En tant que « opposition » nous accueillons Rui et nous lui souhaitons, ainsi qu'à nous, une bonne collaboration.

Mais nous tenons également à souligner que de nombreuses voix accordées à la majorité lors des dernières élections, ont été perdues au cours de cette législature en raison des différents changements. Si l'on considère que c'est maintenant le 8e élu qui glisse sur 5 mandats, que se passe-t-il au sein de la majorité ? A cela s'ajoute la déclaration de Martine lors de sa dernière intervention au conseil municipal « je ne me sens plus assez impliquée ». Cela nous inquiète. La question qui se pose est la suivante : La majorité est-elle encore stable ? Il est pourtant important d'avoir une majorité forte. En tant qu'opposition, nous continuerons à garder un œil critique sur le travail du collège échevinal et nous continuerons à travailler pour le bien-être et au service des citoyens.

La conseillère Tess Burton (LSAP) regrette que Madame Martine Cognioul-Loos ne fasse plus partie du conseil communal. Elle souligne que le groupe LSAP a toujours apprécié travailler avec elle et souhaite, au nom du groupe LSAP (Metty Scholtes, Tess Burton), beaucoup de succès et une main heureuse à M. Rui Pereira Ferraz dans sa nouvelle mission.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) conclut en assurant que tout est en ordre avec la majorité et que Mme Martine Cognioul-Loos a quitté le conseil communal dans un esprit d'amitié.

1) Nouveau tableau de préséance du conseil communal:

Le nouveau tableau de préséance du conseil communal est adopté à l'unanimité.

2) CACC – Comité d'accompagnement pour l'eau potable de la région du Natur-Geopark Möllerdall: Désignation d'un membre suppléant.

Avec 7 voix pour et 4 voix contre, l'échevine Liane Felten (CSV) est nommée membre suppléante du CACC.

3) CRIAJ – Centre de Rencontre, d'Information et d'Animation pour Jeunes : Désignation d'un représentant.

Avec 7 voix pour et 4 voix contre, le conseiller Rui Pereira Ferraz (CSV) est désigné représentant du CRIAJ.

4) HPPA – Commission de surveillance du Home pour personnes âgées : Désignation d'un représentant suppléant.

Avec 6 voix pour et 5 voix contre, la conseillère Carine Sauer (CSV) est nommée membre suppléant du HPPA.

5) SITEG – Syndicat intercommunal des communes de Betzdorf, Grevenmacher et Mertert pour la construction, l'entretien et l'exploitation d'un hall de tennis à caractère régional dans le canton de Grevenmacher : Désignation d'un délégué.

Avec 6 voix pour et 5 voix contre, la conseillère Carine Sauer (CSV) est nommée déléguée du SITEG.

6) Commission consultative de jumelage : Remplacement d'un membre.

Le groupe CSV propose de remplacer M. Laurent Hurt par M. Guy Cognioul.

Adopté par 9 voix contre 2.

7) Contrats et conventions :

a) Contrats de bail portant sur la location d'un stationnement libre au parkings souterrains « Centre » et « Réngmauer ».

Accepté à l'unanimité.

b) Contrat de bail portant sur la location d'un terrain auprès de l'État du Grand-Duché de Luxembourg.

Accepté à l'unanimité.

c) Convention « Kulturpass »

L'échevine Liane Felten (CSV) donne des explications à ce sujet. La convention vise à permettre aux titulaires du « Kulturpass » l'accès aux manifestations organisées par la Ville de Grevenmacher au Centre culturel Machera selon certaines modalités.

Accepté à l'unanimité.

d) Convention 2025 relative au Club Aktiv Plus appelé « Club Muselheem ».

La conseillère Carine Sauer (CSV) annonce que le « Club Muselheem » compte désormais plus de 1800 membres, soit deux fois plus qu'il y a six ans.

Depuis la publication de la nouvelle brochure avec toutes les activités du club au début du mois, 20 personnes de Grevenmacher ont déjà manifesté leur intérêt.

Accepté à l'unanimité.

8) Accord de partenariat « Mega-Plus ».

Accepté à l'unanimité.

9) Seniorenkommunalplan.

La conseillère Carine Sauer (CSV) informe que la commission des questions sociales et du 3^e âge a révisé le plan communal pour seniors (« Seniorenkommunalplan ») durant l'hiver dernier. Il s'agit d'un outil permettant aux communes soucieuses du bien-être de leurs seniors de mieux intégrer les personnes âgées et les personnes à la mobilité réduite dans la société.

L'élaboration d'un tel plan avait déjà été encouragée par le gouvernement en 2012. À Grevenmacher, la commission des questions sociales et du 3^e âge, en collaboration avec le collège des bourgmestre et échevins, avait élaboré un premier plan adapté aux réalités locales, présenté publiquement en mai 2019.

Entre-temps, de nombreux objectifs fixés à l'époque ont pu être réalisés, ce qui a nécessité une mise à jour du plan.

Elle souligne, en conclusion, que la commission continuera à s'investir pleinement dans les préoccupations des personnes âgées et qu'elle soumettra des suggestions pertinentes au collège échevinal.

La conseiller Patrick Frieden (DP) suggère, dans ce contexte, de réserver une place au premier rang dans la salle « Am Wéngert » du centre culturel aux personnes en fauteuil roulant ou utilisant un déambulateur lors des grands événements.

Accepté à l'unanimité.

10) Acte de vente portant sur un terrain sis au lieu-dit « beim Granzegebur ».

Le contrat de vente concerne un terrain d'une superficie de 53,30 ares. La vente a été effectuée dans l'intérêt public. Le prix de vente s'élève à 46.303€.

Accepté à l'unanimité.

11) Pacte Nature :

a) Promotion de la gestion, de l'exploitation et de l'aménagement extensifs des surfaces privées.

L'échevin Marc Krier (déi gréng) explique que trois délibérations ont été prises. La première concerne une brochure d'information du SIAS relative à la promotion de la gestion, de l'exploitation et de l'aménagement extensifs des surfaces privées. Cette brochure sera remise à tous les futurs maîtres d'ouvrage en même temps que l'autorisation de construire.

Accepté à l'unanimité.

b) Concept de réduction de la pollution lumineuse.

L'échevin Marc Krier (déi gréng) explique que l'intensité lumineuse de l'éclairage public doit être réduite afin de perturber le moins possible le comportement naturel des animaux nocturnes tels que les chauves-souris et les insectes.

Le conseiller Claude Wagner (DP) se demande si la commune ne s'impose pas trop de contraintes par cette mesure. Il rappelle que la commune est aussi régulièrement illuminée à certaines occasions.

Accepté à l'unanimité.

c) Déclaration d'engagement selon laquelle les options pour la certification GREEN EVENT seront prises en compte lors de l'organisation des événements.

L'échevin Marc Krier (déi gréng) indique que la commune organise des événements en tant que « Green Events » dans la mesure du possible, mais qu'il existe également des fêtes pour lesquelles l'application de ces critères n'est pas réalisable.

Le conseiller Claude Wagner (DP) fait remarquer que cela représente un surcroît de travail important pour les organisateurs.
L'échevin Marc Krier (déi gréng) précise qu'il ne s'agira pas d'une obligation pour les organisateurs d'événements.

Accepté à l'unanimité.

12) Pacte Climat : Remplacement d'un membre au sein de l'Équipe Climat.

M. Lars Linster est remplacé par M. Alexandre Adrien au sein de l'équipe climat en tant que conseiller climatique externe.

Accepté à l'unanimité.

13) Droit de préemption relative à la vente d'une parcelle.

Accepté à l'unanimité.

14) Projet de lotissement « an den Längten » : Adoption.

M. Pierre-Nicolas Crespín du service communal d'urbanisme explique que le terrain concerné est plus large que la voirie proprement dite.

La partie constructible de la parcelle sera donc redéfinie, ce qui permettra une augmentation de la surface constructible.

Le conseiller Claude Wagner (DP) rappelle une fois de plus la situation tendue du trafic au Potaschberg.

M. Yves Christen du service technique fait remarquer qu'en début d'année, une demande a été adressée au directeur de l'Administration des Ponts & Chaussées concernant l'étude de circulation commandée par la commune pour le Potaschberg, mais qu'il n'y a pas eu de réponse à ce jour.

Accepté à l'unanimité.

15) Modification ponctuelle du plan de localisation des PAP « quartier existant » (PAP QE) de la Ville de Grevenmacher (14, rue de l'Ecole et 19, rue Kummert)

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) explique qu'il s'agit, dans les deux cas, de terrains à vocation publique. Ils seront donc intégrés dans le PAP « Quartier existant – Équipement ».

Elle précise que, pour le 19, « rue Kummert », il est prévu d'y construire des logements à vocation sociale, notamment pour de jeunes actifs en début de carrière.

Le conseiller Claude Wagner (DP) demande ce qui est précisément modifié.

M. Pierre-Nicolas Crespín du service communal d'urbanisme répond que deux parcelles jusqu'ici classées dans la zone « quartier existant » seront désormais intégrées au PAP « Quartier existant – Équipement ».

Ce changement facilitera la création de petites unités de logement, ce qui correspond à l'objectif du projet.

Accepté à l'unanimité.

16) Décision de principe relative à la construction d'un parc de recyclage fixe du SIGRE sur le site de la décharge Muertendall (Ressourcen Center).

L'échevin Marc Krier (déi gréng) explique qu'une décision de principe doit être prise aujourd'hui. La mise en œuvre du projet est prévue pour 2029, et l'État subventionnera jusqu'à 40% des coûts. Il ajoute que les détails seront présentés dans le cadre d'une réunion de travail, dès que le projet aura suffisamment progressé.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) demande si le nouveau parc de recyclage remplacera le centre de recyclage du SIGRE actuellement ouvert chaque 2^e et 4^e samedi du mois.

L'échevin Marc Krier (déi gréng) répond par l'affirmative.

Accepté à l'unanimité.

17) Règlement-taxi – Tarification de la mise à disposition de main d'œuvre, de matériel roulant et de l'équipement technique communal.

Accepté à l'unanimité.

18) Subsides :

a) <u>Sécurité routière Luxembourg :</u>	250€
b) <u>SOS Villages d'enfants du Monde :</u>	50€
c) <u>Care Luxembourg :</u>	50€
d) <u>Conseil National des Femmes du Luxembourg :</u>	50€
e) <u>Associations locales exercices 2024 :</u>	

Les subventions ne sont versées que sur présentation d'un rapport de caisse et d'un rapport d'activité de l'association concernée.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) remercie Monsieur Ralph Wagner du service financier pour l'élaboration du document. Il a consacré beaucoup de temps à relancer les associations afin de réunir toutes les informations nécessaires.

À partir de cette année, les entraîneurs des clubs sportifs bénéficieront également d'un soutien financier. L'administration communale élaborera à cet effet un nouveau formulaire qui sera envoyé aux associations.

Elle souligne que la commune de Grevenmacher fait partie des leaders en ce qui concerne les subventions aux associations et autres aides.

En 2024, 10.390 euros ont été versés rien que pour le soutien du travail des jeunes au sein des associations. Jusqu'à présent, cette aide s'élevait à 10 euros pour les jeunes de moins de 19 ans. À partir de 2025, elle s'élèvera à 15 euros.

Accepté à l'unanimité.

19) Office social commun : avis sur les délibérations 2024 et 2025.

Accepté à l'unanimité.

20) Confirmation d'un règlement temporaire de circulation.

Accepté à l'unanimité.

**21) Réaménagement de la rue « an der Gewann » à Grevenmacher :
Approbation des plans et devis : 440.000€.**

M. Yves Christen du service technique présente les plans de réaménagement de la rue « An der Gewann ». Il explique que, dans le cadre du PAP « Pietert », il était prévu de rénover entièrement en largeur et en profondeur la rue « An der Gewann » entre la « route de Machtum » et la « rue Jean-Pierre Urwald ».

Toutes les infrastructures seront renouvelées jusqu'au carrefour avec la « rue des Foyers ». Sur ce tronçon, seuls le revêtement de la chaussée et des trottoirs devaient initialement être refaits, le remplacement des bordures n'était pas prévu.

Cependant, lors des premiers travaux de canalisation, on a trouvé que la chaussée ne disposait pas d'une structure de fondation conforme. Ces travaux supplémentaires devront donc également être réalisés.

Le tronçon entre la « rue des Vignes » et la « rue des Foyers », qui ne faisait pas partie du projet initial, a été intégré dans la planification suite à ce constat.

M. Yves Christen précise par ailleurs que le réaménagement prévoit de nouvelles dispositions pour instaurer une zone 20km/h et une zone 30 km/h. Dans ce contexte, des trottoirs traversants seront mis en place dans la « rue Urwald » et la « rue des Foyers ».

Les trottoirs seront élargis et la chaussée sera rétrécie en conséquence.

Dans la partie haute de la rue, deux nouvelles places de stationnement ainsi que deux plantations d'arbres sont également prévues.

Dans cette partie haute, une chaussée de 4 mètres de largeur et des trottoirs de 2 mètres de chaque côté est prévue.

En réponse à une question de la conseillère Carine Sauer (CSV), M. Yves Christen indique qu'une petite bordure de 5cm de hauteur est prévue, franchissable sans difficulté en voiture.

Le conseiller Claude Wagner (DP) se renseigne sur le raccordement au service de transport scolaire et demande si un arrêt est prévu dans le nouveau quartier.

M. Yves Christen répond qu'aucun arrêt n'est actuellement prévu à cet endroit, car cela ne serait pas pertinent.

Le ministère recommande cependant d'envisager un arrêt supplémentaire à proximité immédiate du nouveau lotissement.

Il est donc envisagé d'aménager un nouvel arrêt entre celui existant près du poste de police et celui situé sous le pont.

Accepté à l'unanimité.

22) Concession cimetière

Accepté à l'unanimité.

23) Affaires du personnel :

Conversion d'un poste d'employé communal, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif mi-temps 50% en un poste d'employé communal, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif plein temps (100%) pour les besoins du secrétariat communal.

Accepté à l'unanimité.

24) Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) communique les informations suivantes : Le grand-duc héritier Guillaume effectuera, le 4 octobre 2025, sa toute première visite officielle dans sa nouvelle fonction de grand-duc dans la commune de Grevenmacher. Cette visite d'environ 30 minutes, placée sous le signe du sport et du bénévolat, se déroulera dans une infrastructure sportive.

Elle fait également état d'une récente visite d'un terrain au Kahlenberg en compagnie du garde forestier Phillipe Fisch, dans le cadre du projet d'école de la nature. Cette initiative sera intégrée au budget de l'année prochaine.

Enfin, la bourgmestre Monique Hermes (CSV) informe de la tenue d'une conférence archéologique importante qui se déroulera le 13 juin au Centre culturel Machera.

L'occasion en est l'une des découvertes archéologiques les plus remarquables à Grevenmacher, réalisée dans le cadre de l'extension de la zone d'activités économiques du Potaschberg, lors de fouilles à Grevenmacher-Granzegebur, entre l'automne 2022 et l'été 2023, sur une surface d'environ 0,96 hectare.

L'archéologue lui-même présentera ses découvertes au public dans le cadre de cet événement.

L'échevine Liane Felten (CSV) informe que l'inauguration du « Maacher Beach » aura lieu le 7 juin à 16h00. La cérémonie d'ouverture sera plus festive cette année, avec notamment des jeux d'eau pour enfants.

Elle termine en informant sur plusieurs événements culturels à venir : le 6 juin se tiendra l'accueil des nouveaux arrivants au Kulturhuef, la Fête des Voisins aura lieu le 25 mai cette année à Wellen.

Par ailleurs, une séance académique sera organisée le 19 septembre au Kulturhuef à l'occasion du 25^e anniversaire du Kulturhuef.

L'échevin Marc Krier (déi gréng) annonce une réunion d'information sur le « Repair Café », prévue pour le mois de mai.

Il conclut en évoquant la troisième Journée du climat et de la biodiversité, organisée par la SIAS (Syndicat intercommunal à vocation multiple), qui aura lieu le 18 mai au Centre culturel Machera.

25) Questions au collège échevinal.

Le conseiller Metty Scholtes (LSAP) :

- Concernant l'achèvement de la nouvelle gare routière, il demande quand le marquage de l'arrêt provisoire situé dans la « rue de Trèves » sera retiré, les bus utilisant désormais cet espace comme parking.
La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond qu'un courrier à ce sujet a été envoyé aux organes concernés il a peu de temps.
- Il demande également s'il était possible d'orienter les bancs blancs situés près de l'aire de jeux Laangwiss vers celle-ci, car ils sont actuellement tournés vers la Moselle.

La conseillère Tess Burton (LSAP) :

- Concernant les horaires d'ouverture du « Maacher Beach », elle suggère de les publier ou de les afficher, estimant qu'ils n'ont jusqu'à présent été communiqués que de manière vague.
- Elle demande ensuite si la commune organise des activités de vacances pour les enfants. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond qu'aucune activité n'est prévue cette année. L'accent est mis sur l'introduction de la « carte loisirs de Grevenmacher » (« Maacher Fräizäitkaart ») qui permettra aux enfants et jeunes de 3 à 16 ans de bénéficier d'activités locales à prix réduit.
- Elle exprime également son regret quant au changement de nom des expositions « Maacher 8 ». La bourgmestre explique que, après trois décennies, le nom et le logo ont été modernisés et que la commission culturelle a donné un avis favorable.
- Enfin, elle s'informe sur l'état d'avancement des discussions avec l'union commerciale concernant l'aménagement de la Place du Marché. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond qu'il n'y a rien de nouveau, mais qu'une réunion de travail sera organisée prochainement. Elle ajoute que de nombreuses personnes ont regretté qu'aucune activité de Pâques n'ait été organisée cette année par l'union commerciale.

Le conseiller Claude Wagner (DP) :

- Il demande s'il existe des statistiques sur l'utilisation des poubelles publiques et si certaines « points chauds » ont été identifiés. M. Yves Christen du service technique répond qu'aucune statistique n'est tenue à ce sujet, mais que les poubelles sont systématiquement pleines le lundi matin. L'échevin Marc Krier (déi gréng) ajoute que lors du nettoyage de printemps cette année, seuls 250 kg de déchets ont été ramassés, soit un quart de la quantité habituelle, ce qu'il considère comme un signe clair de rues plus propres.

Le conseiller Patrick Frieden (DP) :

- Il s'informe sur la date prévue pour les travaux de marquage de la « rue de Wecker ». M. Yves Christen explique qu'ils ont dû être reportés en raison de conditions météorologiques, mais que l'Administration des Ponts & Chaussées a promis de les réaliser dès que possible.
- Concernant la limitation de vitesse à 30km/h dans la « rue du Stade », il demande si une intensification des contrôles policiers pourrait être envisagée, les vitesses y étant souvent dépassées. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que la commune informe régulièrement la police, qui effectue ensuite des contrôles dans la mesure de ses moyens. Elle précise que la commune n'a pas l'autorité pour imposer des lieux d'intervention à la police. Le conseiller Patrick Frieden (DP) critique le fait que seules les deux ou trois mêmes rues sont souvent contrôlées.
- Il regrette le manque de visibilité autour de la programmation du Centre culturel Machera et propose une meilleure communication à ce sujet. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) annonce que le programme sera désormais également publié dans le « Reider ».
- Enfin, il demande des statistiques de fréquentation du Centre culturel Machera. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) charge M. Ralph Wagner, du service financier, de préparer les chiffres pour une prochaine réunion du conseil communal.

La conseillère Carine Sauer (CSV) :

- Concernant le parking « Centre », elle demande où en est l'annonce d'occupation prévue. M. Yves Christen répond que la livraison est toujours en attente.
- Concernant le deuxième sous-sol du parking « Centre », elle déplore que les visiteurs ne puissent pas rejoindre directement le rez-de-chaussée par un ascenseur et doivent emprunter une volée d'escaliers, sans signalétique adéquate. Cela a conduit certains visiteurs à passer par l'extérieur, exposés à la pluie. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) confirme que la signalisation manque encore.
- Concernant les conteneurs à déchets verts situés op Flohr, elle demande s'il était envisageable d'y installer un petit escalier.
La bourgmestre Monique Hermes (CSV) précise qu'une telle installation, si elle devait être mise en place, devrait être fixée de manière permanente afin de prévenir tout risque de vol.
- Elle s'informe également sur la fréquence de vidange des conteneurs de collecte de vêtements usagés récemment installés sur le parking de la Schaffmill, ceux-ci étant souvent très remplis.
M. Yves Christen indique que ces conteneurs sont généralement vidés une fois par semaine, mais peuvent l'être plus fréquemment sur demande.

Le conseiller Marc Ury (CSV) :

- Il se réjouit de l'ouverture officielle de la gare routière et propose dans ce contexte d'implanter une station « FLEX Carsharing » de la CFL à proximité.

L'échevin Marc Krier (déli gréng) rappelle que des échanges avaient déjà eu lieu à ce sujet il y a quelques années avec les responsables de « FLEX Carsharing », mais que le projet n'avait pas été retenu en raison de coûts jugés trop élevés.